

Levée des mesures anti-Covid pour la formation continue

- 17.02.2022

Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a levé toutes les mesures anti-Coronavirus, à l'exception de l'obligation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé. A partir du 17 février, il n'y aura donc plus de restrictions pour la formation continue.

23 mois jour pour jour après l'imposition du premier confinement, la formation continue peut enfin revenir à la normale. A partir du 17 février, l'obligation de détenir un certificat ainsi que celle de porter un masque sont levées. Il n'y a plus non plus de règles de distance sociale ou de limitation de capacité des salles. Et les prestataires ne sont plus tenus de présenter un concept de protection.

Basé sur (alice.ch, 16.02.2022)

Parce que la TechPool Academy veut garantir la meilleure sécurité possible à tous les participants et aux formateurs, le port du masque est obligatoire dans tous les locaux pendant toute la durée du cours.

Les personnes qui présentent des symptômes ou qui sont en contact avec des personnes affectées par COVID-19 ne sont pas autorisées à participer aux cours.

Les participants présentant des symptômes sont immédiatement renvoyés à la maison.

Des masques de protection, des gants en nitrile et des désinfectants sont fournis par nous.